



Dail lens, le 24 août 2026

EXTRAIT # 1

Procès-verbal du Conseil communal de Dail lens
Séance du 24 août 2026
Présidente : Fabienne Forlani

LE CONSEIL COMMUNAL DE DAIL LENS

- Vu le préavis municipal n° 2026.05 CC
- Entendu le rapport des commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

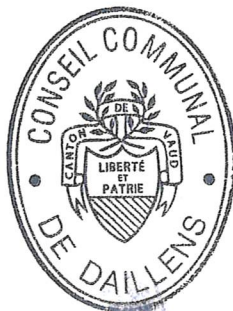
DÉCIDE

- 1) D'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer sur les acquisitions immobilières n'excédant pas CHF 500'000.- par cas, charges comprises, et une autorisation générale de statuer sur les aliénations immobilières, pour un montant maximum de CHF 50'000.- par cas, charges comprises.
- 2) D'autoriser la Municipalité, dans le cadre du budget de fonctionnement, à engager des dépenses supplémentaires imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas au maximum. Cette somme est majorée de CHF 30'000.- par les compétences de la commission des finances.
- 3) D'accorder à la Municipalité une autorisation générale de constituer des sociétés commerciales, des associations ou des fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales jusqu'à concurrence de maximum CHF 20'000.-.
- 4) D'accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider devant toutes instances judiciaires, tant comme défenderesse que comme demanderesse.

Ainsi délibéré en séance du 24 août 2026.

La Présidente :

Fabienne Forlani



La Secrétaire :

Christelle Alberton